

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 28 mai 2013

**DÉCISION DISCIPLINAIRE — OFFRE DE RÈGLEMENT
G.H. FINANCIALS LTD.**

Le 20 novembre 2012, à la suite d'une enquête menée par sa Division de la réglementation, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) déposait une plainte contre G.H. Financials Ltd., un participant agréé de la Bourse.

Cette plainte alléguait qu'entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2012, G.H. Financials Ltd. a contrevenu au paragraphe B) de l'article 6366 des Règles de la Bourse, lorsqu'elle a omis de s'assurer que les ordres soumis par ses clients étaient conformes aux Règles de la Bourse, notamment ceux dont l'exécution n'a pas eu pour résultat un changement dans la propriété économique ou véritable des instruments dérivés en question.

À la suite d'une audition tenue le 8 mai 2013, le Comité de discipline de la Bourse (le Comité) a approuvé l'offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et G.H. Financials Ltd., laquelle prévoyait l'imposition d'une amende au montant de 30 000 \$ et le paiement d'un montant additionnel de 6 000 \$, à titre de frais.

Pour accéder à la version intégrale de la décision du Comité, veuillez vous référer à l'hyperlien http://www.m-x.ca/f_circulaires_fr/decision_GH_Financials_13052013_fr.pdf (traduction de la décision originale, rendue en anglais).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514 871-3516 ou par courriel à l'adresse flarin@m-x.ca.

Jacques Tanguay
Vice-président, Division de la réglementation

Circulaire no : 102-2013